



## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

### RESIDENCE ETUDIANTE

SUIVANT TRAME PRÉVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DÉCRET N° 37.116  
DU 22 DECEMBRE 1967  
ET PUBLIÉE EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 10 MAI 1968

---

Programme :

CAMPUS MILLENIUM

Adresse :

690 rue Alfred NOBEL  
34000 MONTPELLIER

# **PREAMBULE**

## **OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE**

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit ce programme de logements étudiants avec services. La Résidence Etudiante, objet de la présente notice descriptive fait partie d'un ensemble immobilier composé de locaux d'activités, d'une Résidence étudiante et d'espaces communs

## **NOTE GENERALE**

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice. La construction se conformera aux :

- lois, textes et réglementations en vigueur
- prescriptions des Documents Techniques Unifiés (DTU) à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB).
- règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Acoustique (NRA), la Réglementation Thermique RT 2012 et à la Réglementation Handicapés (Arrêté du 1er août 2006). La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé. Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

### Structure :

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structures et d'agencements intérieurs ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportés par le Constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.

### Matériaux :

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se relèveraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (respect des réglementations administratives, certifications, retards d'approvisionnements, délais non compatibles avec l'avancement du chantier, défauts de fabrication, difficultés d'importation, d'apparition de matériel nouveau application d'une réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, impossibilité ou difficulté de mise en œuvre technique, qualité insuffisante des matériaux prévus, impératifs techniques obligeant le Maître d'œuvre à renoncer à certaines dispositions... Et d'une manière générale toutes circonstances imprévues à la date d'établissement de la présente notice descriptive), le Maître de l'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins similaire.

Ces modifications, dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations. Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs qui s'engagent à les accepter sans réserve. Ainsi l'acquéreur pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans cette présente notice dans la mesure où les matériels et matériaux de remplacement sont de qualité similaire. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction. Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés. Le Maître d'Ouvrage se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'Œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais non compatibles avec l'avancement du chantier.

### Tolérances de construction :

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et qu'elles pourront être modifiées dans les mêmes conditions que ci-dessus.

### Plans de ventes :

Les positions des descentes d'eaux pluviales, des pissettes, des surverses de balcons, de terrasses et de loggias sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Les surverses et pissettes des balcons, des terrasses et des loggias pourront se déverser sur les débords des balcons, loggias, patios ou terrasses inférieurs. Le positionnement, le nombre ainsi que le dimensionnement des gaines techniques ne sont pas contractuels. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour les positionnements, sens d'écoulements et d'évacuation des éviers de cuisine, receveurs, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, ballons d'eau chaude, convecteurs, baignoires, prises TV, trappes d'accès aux faux-plafonds...

L'implantation de ces équipements ou appareils est par ailleurs mentionnée dans la présente notice et figurée sur les plans à titre indicatif. Les retombées, canalisations, convecteurs, radiateurs n'y sont nécessairement pas représentées.

Il pourra y avoir dans des placards ou dans certaines pièces comme le WC ou salle de bain/salle d'eau, pour des besoins techniques, des « nourrices » au sol ou des coffres servant à la distribution du chauffage et de l'eau chaude sanitaire et emplacement comptage éventuel, et dont le positionnement en fond de placard ne nuit pas à son utilisation normale.

La figuration des modules sur les plans des cuisines ouvertes préfigurent la possibilité d'aménagement de l'espace. Les équipements ne sont pas fournis sauf s'ils sont décrits dans la notice ci-après.

Pour d'évidentes raisons de responsabilité et de sécurité, les installations de cuisine ne pourront être réalisées qu'après livraison. Les plans électriques ne seront pas fournis compte-tenu des inévitables adaptations en cours de chantier.

L'implantation sur les plans de ventes des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux plafonds qui y sont figurés sont susceptibles d'être modifiés. Les prestations mises en œuvre sont choisies afin d'atteindre le niveau des exigences définies par la réglementation en vigueur. La conception du bâtiment et l'ensemble des prestations mises en œuvre, permettent de satisfaire toutes les réglementations en vigueur et contraintes du site, notamment :

- aux réglementations de sécurité incendie
- au classement d'affaiblissement acoustique des façades
- à la Réglementation Thermique en vigueur.
- à la Réglementation Handicapé (Réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)
- aux prescriptions du rapport de sol et de pollution

Les luminaires non fournis et installés après livraison devront être conformes aux Normes en vigueur en fonction de leur localisation.

### Sous-sol :

Le sous-sol de l'opération sera considéré comme non étanche. Conformément aux recommandations de la G2 PRO, la gestion des eaux sera faite par un tapis drainant sous dallage avec dispositif de relevage. Le système de pompage sera équipé avec 2 pompes reprenant chacune le débit d'exhaure maximum pouvant fonctionner alternativement ou simultanément si nécessaire (par mesure de sécurité supplémentaire).

### Sécurité :

Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la terminaison du bâtiment et sa livraison.

### Coloris :

Les coloris des revêtements intérieurs et des parties communes (sols, murs et portes), des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par l'architecte et le Maître d'Œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage, marquant une identité unique de la Résidence réalisée.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

### Zones sismiques :

La construction respectera sur le plan structurel les règles parasismiques en vigueur, définies suivant les cartes de zonages des aléas sismiques.

### Chauffage / eau chaude sanitaire :

Il pourra y avoir dans des placards ou dans certaines pièces pour des besoins techniques, des « nourrices » au sol ou des coffres servant à la distribution du chauffage et de l'eau chaude sanitaire et emplacement de comptage éventuel, et dont le positionnement ne nuit pas à l'utilisation normale de ces pièces. Ces équipements sont compris dans la surface habitable des appartements.

### Phénomènes naturels :

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels usuels, de type fissures, qui peuvent se produire par suite de retraits de matériaux, tassements, fluages, etc... et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, **ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.**

### RT 2012\* :

#### *\* Règlementation Thermique 2012*

Les biens sont compris dans un immeuble conçu pour satisfaire aux exigences de la RT 2012, visant un niveau standardisé de performance énergétique, calculé de manière globale pour l'ensemble de l'immeuble sauf les locaux commerciaux / professionnels.

La conformité avec cette réglementation sera attestée, à l'achèvement des travaux.

- Le niveau de performance énergétique de l'immeuble et du bien est calculé selon un modèle de comportement (moyennes statistiques d'occupation), qui ne saurait, en aucun cas, présager du niveau de performance énergétique réel résultant de l'usage et de l'entretien du bien et de l'immeuble ;
- Le niveau de performance énergétique de l'immeuble ne saurait, en aucun cas, présager de celui de chaque lot, qui peut être différent et donc de celui mentionné dans le diagnostic de performance énergétique des bâtiments ;
- Le niveau de performance énergétique de l'immeuble tel qu'il résulte de l'étude thermique et les consommations conventionnelles figurant dans le DPE comprennent les consommations d'énergie liées au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Ne sont donc pas prises en compte, les autres consommations d'énergie, comme par exemple, l'éclairage, la cuisson, l'électroménager, la bureautique ou l'informatique et l'audiovisuel ;
- Des divergences peuvent apparaître entre les consommations réelles et celles indiquées dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les raisons mentionnées ci-dessus ;

- Le respect de la RT2012 interdit toute installation de climatisation ultérieure et toute modification au système de chauffage, rafraichissement (selon option) et production d'eau chaude sanitaire.

**Les exigences de la RT 2012 portent sur l'immeuble dans son ensemble et non sur chaque logement**

**L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.**

## SOMMAIRE

---

|   |         |
|---|---------|
| TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE | Page 7  |
| TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS               | Page 13 |
| TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES                                  | Page 23 |
| TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES                        | Page 25 |
| TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE                  | Page 39 |
| TITRE 6 - PARTIES (COMMUNES) EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS | Page 42 |

# TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

## 1. 1 - INFRASTRUCTURE

### 1.1. A - Fouilles

En pleine masse, en trous et rigoles pour semelles isolées et filantes.  
Les terres excédentaires seront enlevées aux décharges publiques ou selon un plan environnemental.

### 1.1. B - Fondations

Mode de fondation selon l'étude de sol et préconisations de l'Ingénieur structure.

### 1.1. C – Dallage

En béton brut, surfaçage lisse à l'hélicoptère. Type, localisation et épaisseur selon étude de sol et préconisations de l'Ingénieur structure.

## 1. 2 - SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE

### 1.2. A - Murs périphériques du sous-sol

Réalisés béton ou en pieux sécants selon préconisations de l'Ingénieur structure. Il n'est pas prévu de cuvelage. Ceux-ci feront l'objet d'un décrottage, et nettoyage à haute pression.

### 1.2. B - Murs de refend du sous-sol

Voiles et poteaux en béton armé et/ou maçonneries, brut de décoffrage.

### 1.2. C - Murs de façade

A tous les niveaux, voiles en béton banché et/ou maçonnerie en parpaings ou briques selon les études de l'Ingénieur structure et de l'Ingénieur thermicien.

### 1.2. D - Parement extérieur

Selon choix de l'Architecte et prescriptions du permis de construire

### **1.2.E - Doublage thermique**

Par panneaux constitués d'un complexe isolant, intérieur ou extérieur, nature et épaisseur suivant calculs thermique et avis du bureau de contrôle.

### **1.2. F - Murs pignons**

Dito murs de façade.

### **1.2. G - Murs mitoyens (ou attenants)**

Sans objet.

### **1.2. H - Murs ou cloisons séparatifs entre locaux privatifs et autres locaux (Escaliers, ascenseurs, Paliers..)**

En béton armé ou maçonnerie ou cloison type SAD, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle.

Doublages pour isolation phonique suivant normes et réglementation en vigueur.

### **1.2. I - Murs ou cloisons séparatifs entre circulations et logements ou entre logements**

En béton armé ou maçonnerie ou cloison type SAD ou cloison type DUOTECH 120, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle.

Doublages pour isolation phonique suivant normes et réglementation en vigueur.

### **1.2. J - Allèges et partie de garde-corps maçonnée (emplacement selon plans Architecte)**

Eléments en béton armé coulés sur place ou préfabriqués, épaisseur selon étude de l'Ingénieur structure.

Parement en Enduit type RPE (Revêtements Plastiques Epais) ou RME (Revêtements Minéral Epais) ou monocouche ou autre au choix de l'Architecte et prescription du permis de construire.

### **1.2. K - Allèges et partie de garde-corps en serrurerie (emplacement selon plans Architecte)**

Localisation, finition et coloris au choix de l'architecte.

### **1.2. L - Poteaux extérieurs**

En béton armé ou métallique, position et épaisseur selon étude de l'Ingénieur structure.

Localisation, finition et coloris au choix de l'architecte.

### **1.2. M - Rampe d'accès sous-sol**

Murs en béton armé selon l'étude de l'Ingénieur structure.

Sol en béton armé, finition balayée.



## 1.3 - PLANCHERS

### 1.3. A - Planchers des étages courants

Dalle pleine de béton armé ou pré dalles, épaisseur et armatures selon étude de l'ingénieur structure et réglementations en vigueur.

### 1.3. B - Planchers sur locaux non chauffés

Pour tous les logements au-dessus de locaux non chauffés, plancher bas en dalle pleine de béton armé ou de pré dalles, avec ou sans isolation suivant nécessité et réglementations en vigueur.

Epaisseur et armatures selon étude de l'ingénieur structure.

## 1.4 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

### 1.4. A - Entre les pièces principales

Cloisons de type Placopan de 50mm, selon plans.

### 1.4. B - Entre les pièces principales et pièces humides

Dito 1.4.A, protégées de l'humidité selon normes et réglementations en vigueur.

## 1.5 - ESCALIERS

### 1.5. A - Escaliers parties communes

Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées.

### 1.5.B – Accès terrasses inaccessibles en toiture

Suivant recommandations du coordinateur sécurité et protection de la santé (SPS), normes et réglementations en vigueur.

### 1.5. C - Escaliers parties privatives

Sans objet

## 1.6 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATIONS

### 1.6. A - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Il est prévu des conduits de fumées qui traversent les bâtiments. Les conduits s'évacuent soit en toiture terrasse inaccessible des logements soit au niveau des terrasses jardins plantés en fonction de leurs localisations.

Edicules en béton ou blocs agglomérés avec grilles métalliques pour amenée/rejet d'air

## 1.6. B - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

### Appartements

Ventilation de type collective par ventilation mécanique simple flux contrôlée générale et permanente de type hygro.B® ou similaire suivant prescriptions de l'étude thermique.

### Parking, locaux techniques et locaux poubelles

Ventilation naturelle ou mécanique selon réglementation.

## 1.6. C - Conduits d'air frais

### Entrées d'air en façade dans les pièces sèches

Présence d'entrée d'air dans les menuiseries ou dans des voiles de façades selon réglementation acoustique.

## 1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

### 1.7. A - Chutes d'eaux pluviales et d'eaux usées

- Chutes d'eau pluviales :  
En aluminium ou PVC pour les descentes extérieures sur les façades et en PVC encoffré dans les gaines intérieures avec isolation, selon réglementation acoustique et plans architecte.
- Chutes d'eau usées :  
En PVC dans les gaines intérieures avec isolation, selon réglementation acoustique.

### 1.7. B - Canalisations en sous-sol

#### Dans les locaux communs

Canalisations enterrées en PVC série "assainissement". Ces colonnes seront récupérées par des collecteurs en tuyaux PVC M1 en plafond des garages et parkings du sous-sol et en applique sur les murs. Nombre et section suivant réglementation en vigueur.

① **Nota : Pour des raisons techniques ces canalisations et autres ventilations seront susceptibles d'être implantées en plafond ou en applique contre les murs et poteaux à l'intérieur des lots privatifs (garages, parkings, celliers,..). Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des copropriétaires des locaux privatifs concernés.**

## 1.7. C - Branchements aux égouts

Collecteurs raccordés sur le réseau municipal conformément à la réglementation de la Ville et études techniques.

Un branchement unique et/ou plusieurs branchements pourront être nécessaires et pourront traverser les annexes privatives (parking).

Pompe de relevage suivant nécessité.

## 1.8 - TOITURES - TERRASSES

### 1.8. A - Charpente, couverture et accessoires

Charpente : Sans objet

Couverture : Sans objet

### 1.8. B - Etanchéité et accessoires

#### Sur terrasses accessibles

Complexe d'étanchéité (selon résultats de l'étude thermique), protection par dalles béton format 40x40 (environ) ou 50x50 (environ) posées sur plots.

Coloris, localisation et dimension au choix de l'architecte.

#### Sur terrasses inaccessibles

Complexe d'étanchéité multicouche posé sur pare vapeur avec protection par gravillons ou couche de finition auto protégée (Terrasse technique) / Toiture à rétention d'eau : localisation suivant plans.

#### Jardinières communes du patio intérieur et terrasse commune R+3

Les jardinières seront en béton ou bac rapportées équipées d'un système d'arrosage intégré

Complexe d'étanchéité selon nécessité et selon normes et réglementations en vigueur. Coloris, localisation et végétaux au choix de l'architecte.

#### Souches en toiture terrasse et réseau VMC

En aggloméré de ciment ou béton avec remontée de l'étanchéité, suivant normes et réglementations en vigueur.

### 1.8. C – Balcons – Loggias

Les sols des balcons - loggias. Ils sont en béton bruts revêtus de dalles Béton format 40x40 (environ) ou 50x50 cm (environ) sur plots, de type SOCADAL® ou équivalent. Teinte et aspect au choix de l'Architecte.

## TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

### 2.1 - SOLS ET PLINTHES

**Généralité :** L'isolation acoustique des bâtiments sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.).

#### 2.1. A - Sols et plinthes des logements

##### 2.1.A. 1 - Sols et plinthes des pièces sèches et des cuisines ouvertes

Sol souple en lés de chez FORBO, gamme SARLON PRIMEO ou SARLON HABITAT ou équivalent, de classement UPEC U3 P3 E2/3 C2, et respectant la note technique du CSTB sur le classement UPEC des locaux ci-dessous.

Joints soudés entre les lés.

Plinthes PVC au choix de l'Architecte. Choix des coloris à valider avec le gestionnaire.

#### **Nota :** Placards, rangements et dressings

Ils recevront un revêtement de sol et de plinthes identique au revêtement de sol et plinthes des pièces dans lesquelles ils sont situés.

##### 2.1. A. 2 - Sols et plinthes dans pièces humides

Sol souple en lés de chez FORBO, gamme SARLON PRIMEO ou SARLON HABITAT ou équivalent, de classement UPEC U3 P3 E2/3 C2, et respectant la note technique du CSTB sur le classement UPEC des locaux ci-dessous.

Pose respectant les préconisations d'indices d'affaiblissement acoustique de l'étude spécifique.

Joints soudés entre les lés.

Plinthes PVC au choix de l'Architecte. Choix des coloris à valider avec le gestionnaire.

##### 2.1. A. 3 - Sols des balcons et terrasses

Dito 1.8.C

## Notice sur le Classement UPEC des locaux (Extrait)

Tableau 6 - Établissements d'enseignement (suite)

| Repérage   | Locaux : désignation et caractéristiques<br>Particularités de classement        | Classement  |
|--|---|---|
| <b>V - Hébergement, y compris les résidences d'étudiants</b>   |   |   |
| S 35   | Circulations, dégagements à rez-de-chaussée                                     | U <sub>4</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>0</sub>           |
| S 36   | Circulations, dégagements en étage  | U <sub>35</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>0</sub>          |
| S 37   | Escaliers et paliers  | U <sub>4</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>0</sub>           |
| S 38   | Chambre d'internat - chambre d'étudiant   | U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>           |
| S 39   | Salle de bains privative  | U <sub>25</sub> P <sub>2</sub> E <sub>2</sub> C <sub>1</sub>          |
| S 40   | Sanitaires collectifs, douches comprises  | U <sub>3</sub> P <sub>2</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2</sub>           |
| S 41   | Vestiaires, Sanitaires collectifs, douches exclues,                             | U <sub>3</sub> P <sub>2</sub> E <sub>2</sub> C <sub>2</sub>           |
| S 42   | Cantine, restaurant universitaire, cafeteria y compris comptoir de distribution | U <sub>4</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>2</sub>           |
| S 43   | Cuisine centrale, locaux annexes  | U <sub>4</sub> P <sub>45</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2</sub>          |
| S 44   | Local de réchauffage des plats sans zone de lavage                              | U <sub>4</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>2</sub>           |
| S 45   | Local de réchauffage des plats avec zone de lavage                              | U <sub>4</sub> P <sub>4</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2</sub><br>Nota 1 |
| Nota 1 : lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P <sub>4</sub> . |   |   |

## 2. 2 - REVÊTEMENT MURAUX (autres qu'enduits, peinture et papiers peints)

### 2.2. A - Revêtements muraux des pièces de service

#### 2.2..A. 1 - Salles de bains principales

Sans objet

#### 2.2..A. 2 - Salles d'eau

Revêtement en faïence 20x50 (environ) ou 33x60 (environ) ou 25x40 (environ) cm de PUIBELL'ARTE ou équivalent avec un rang de carreau de couleurs.

Localisation : Toute hauteur au droit de la douche.

Choix des coloris à valider avec le gestionnaire.

#### 2.2.A. 3 - Cuisines

Crédence en stratifié hydrofuge au pourtour des kitchenettes, ou en faïence 20\*20 murale, de PUIBELL'ARTE ou équivalent, hauteur 60 cm (environ) entre élément haut, élément bas et retour.

Choix des coloris à valider avec le gestionnaire

## 2. 3 - PLAFONDS

### 2.3. A - Plafonds des logements

#### 2.3. A. 1 - Plafond courants des pièces sèches et humides

Gouttelette projetée blanche.

Peinture lisse dans les Salles de bain ou salle d'eau  
CAMPUS MILLENIUM – RESIDENCE ETUDIANTE – NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE – 10/06/2021

### **2.3. A. 2 - Sous-faces des balcons**

Béton lisse brut ou peinture, selon choix de l'Architecte.

## **2. 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES**

### **2.4. A - Menuiseries extérieures**

Selon plan, portes-fenêtres et fenêtres en menuiserie PVC de couleur blanche ou colorée selon choix architecte, ouvrant à la française, avec ou sans partie fixe, à un ou deux vantaux avec ou sans allège vitrée au choix de l'architecte, classification technique selon normes et réglementations en vigueur. Bouche d'entrée d'air suivant réglementation et article précédent.

## **2. 5 - FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS**

### **2.5. A - Occultations**

Fermeture par rideau tissu occultant (prévu dans le cadre du mobilier à charge de l'acquéreur).

## **2. 6 - MENUISERIES INTÉRIEURES**

### **2.6. A - Menuiseries intérieures des logements**

#### **2.6. A. 1 - Huisseries et bâtis**

Huisseries métalliques pour les portes de distribution.

#### **2.6. A. 2 - Portes intérieures**

Portes de distributions alvéolaires à peindre, avec poignée béquille type JAZZ des établissements BEZAULT ou équivalent, alu mat.

Butée de porte, condamnation par verrou pour les salles d'eau et WC. Clefs pour les portes de chambres

#### **2.6. A 3 - Portes palières**

Porte bois à âme pleine pare-flamme ¼ h sur huisserie métallique, affaiblissement acoustique selon réglementation, joint iso phonique périphérique.

Béquille type JAZZ des établissements BEZAULT alu mat, ou équivalent.

Serrure 3 points avec cylindre 30x30 ; ergot anti-dégondage.

3 clés par logements, sur organigramme avec un pass général à faire valider par le gestionnaire.

Équipement avec viseur optique et seuil à la suisse alu et joint de silicone de finition.

Finition blanche sur la face intérieure des appartements et dans les couleurs définies par

le gestionnaire sur la face extérieure visible des parties communes.  
Arrêt de porte par butoir de sol en caoutchouc avec armature métallique.  
Signalétique avec le numéro du logement conforme au cahier des charges du gestionnaire.

#### **2.6. A. 4 - Portes des placards**

Façades de placards de couleur Blanc Ligné de chez COULIDOOOR ou équivalent, composées de panneaux en aggloméré d'une épaisseur de 10 mm, profils Slim en acier blanc. Les placards d'un largeur supérieure à 0,80m seront fermés par des portes coulissantes, avec rail haut et rail bas.

Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 0.80 m seront ouvrantes à la française.

Localisation : Selon plan

#### **2.6. A. 5 - Portes des locaux de rangements**

Sans objet

#### **2.6. A. 6 - Faux plafonds**

##### ***Position selon plan ou contraintes techniques.***

Faux-plafond suspendu par plaques de BA 13 mm d'épaisseur.

Joues verticales par plaque de BA 13mm d'épaisseur.

Ponctuellement, il pourra être mis en œuvre une trappe de visite.

#### **2.6. A. 7 – Cloisons d'encoffrements**

##### Encoffrement des gaines verticales

Type et dimension suivant préconisation de l'architecte et exigences acoustiques

##### Encoffrement des gaines horizontales de VMC

Faux plafond suspendu par plaques de BA 13 mm d'épaisseur,

Joues verticales en BA13mm d'épaisseur,

#### **2.6. A. 8 – Masquettes pour canalisations d'évacuation en sol**

Sans objet.

#### **2.6. A. 9 – Porte valise**

Sans objet.

## **2.7 - SERRURERIE ET GARDE CORPS**

### **2.7. A - Garde-corps balcon – terrasse et séparatif**

Garde-corps et main courante en serrurerie. Finition thermolaquée, RAL au choix de l'architecte.

## 2.7. B - Barres d'appui

Dito 2.7.A

## 2.7. C - Ouvrages divers

Mains courantes et garde-corps des escaliers communs en serrurerie ou autre

Peinture en intérieur et Finition thermolaquée en extérieur, RAL au choix de l'architecte

Localisation, matériaux et finition au choix de l'architecte

## 2.8 - PEINTURE

### 2.8. A - Peinture des logements

#### 2.8. A. 1 - Peinture sur menuiserie extérieures

##### Sur fermetures et protections

Sans objet.

##### Sur serrurerie

Suivant choix de l'architecte.

##### Sous face balcons et loggia

Béton lisse brut ou peinture selon choix de l'Architecte.

#### 2.8. A. 2 - Peinture intérieure (blanche)

##### Sur menuiserie intérieures / Sur huisseries métalliques

2 couches de peinture.

##### Sur portes

2 couches de peinture

##### Sur plinthes

Sans objet, plinthes PVC.

#### 2.8. A. 3 - Peinture intérieure sur murs (blanche)

##### Pièces sèches, y compris cuisine ouverte

Peinture gouttelette écrasée blanche.

##### Salle de bain / Salle d'eau

Peinture lisse blanche.



#### **2.8. A. 4 - Peinture intérieure sur plafonds (blanche)**

##### **Pièces sèches, y compris cuisine ouverte**

Peinture gouttelette projetée blanche.

##### **Salle de bain / Salle d'eau**

Peinture lisse blanche.

#### **2.8.A.5 - Sur canalisations, tuyauterie, chutes apparentes**

Brossage. 2 couches de peinture spéciale, si la canalisation est apparente.

## **2. 9 - ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES LOGEMENTS**

### **2.9. A - Equipements ménagers**

#### **2.9.A.1- Cuisines**

A charge de l'acquéreur.

#### **2.9.A.2- Mobilier**

A charge de l'acquéreur.

### **2.9. B - Equipement plomberie et sanitaires**

#### **2.9. B. 1 - Distribution eau froide**

Colonnes montantes en gaines, en PVC.

Raccordement des appareils en tube cuivre apparent ou en Polyéthylène Réticulé haute densité PER encastré sous fourreaux ou multicouche dans le plancher.

Mise en place de compteurs divisionnaires localisés en gaine technique.

#### **2.9. B. 2 - Production et distribution d'eau chaude**

Production d'eau chaude sanitaire collective est réalisée via la chaufferie en sous-sol.

Raccordement des appareils en tube cuivre apparent ou en Polyéthylène Réticulé haute densité PER encastré sous fourreaux ou multicouche dans le plancher.

Mise en place de compteurs divisionnaires localisés en gaine technique ou dans le logement de façon accessible.

#### **2.9. B. 3 - Evacuations**

Evacuation des eaux usées et des eaux vannes par des chutes et collecteurs en tuyau PVC.

- Insonorisation des chutes verticales par isolant dans les niveaux habitables.
- Prolongation de chaque chute pour ventilation primaire.
- Raccordement des appareils sur les chutes par tuyau PVC.

#### **2.9.B.4- Appareils sanitaires**

Appareils de marque Jacob Delafon® ou équivalent  
Les appareils sanitaires seront de couleur blanche dans la gamme du fabricant.  
Robinetterie à tête céramique et mitigeur série BRIVE de chez JACOB DELAFON®, ou similaire.

### Dans les salles de bains principales

Sans objet

### Dans les salles d'eau ou les salles de bains secondaires

- Receveur de douche blanc format 80 x 80 de type ULISSE PLUS de chez IDEAL STANDARD ou équivalent. Dimension 90 x 120 pour les logements PMR.
  - Rideau de douche
  - Douchette avec flexible et barre porte douchette série BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent,
  - Meuble vasque de CHENE VERT référence TEO ou équivalent, 700 mm de largeur,
  - Monoplan TEMPO 500 ou équivalent, profondeur 500mm. Vasque fleur d'eau Zen coloris blanc brillant ou similaire,
  - Deux portes avec bouton décor TIRET ALU ou équivalent,
  - Meuble sur pieds, hauteur de 250mm,
  - Applique de type CELIA led ou similaire,
  - Miroir de dimensions 70x100, fixé mécaniquement au mur (non collé).
- Choix des coloris à valider avec le gestionnaire, 4 coloris au choix,

**Nota** : certaines salles douches seront adaptées pour les logements PMR avec un revêtement de type sol PVC TARADOUCHE ou équivalent avec un rideau de douche,

### Dans les W.C (y compris WC des salles d'eau)

Cuvette sur pied à fond creux, réservoir avec mécanisme silencieux 3/6 litres et muni d'un déclenchement double action par poussoir avec flotteur.  
Abattant blanc avec amortissement de fermeture.

### Dans les cuisines

Les équipements sont définis au 2.9.A.

## 2.9. C - Équipements électriques

### 2.9. C. 1 - Type d'installation

L'installation électrique doit être encastrée, avec pour origine le tableau d'abonné ou d'un tablotin équipé d'un disjoncteur général, correspondant aux normes et réglementation en vigueur.

Appareillage encastré de type ODACE de SCHNEIDER (couleur blanche) ou équivalent.

### 2.9. C. 2 - Puissance

Les puissances à souscrire seront conformes aux normes ENEDIS selon le type de logement.

Mise en service collective des compteurs pour la livraison. Le gestionnaire prévoit la mise en œuvre d'un tarif vert ou jaune pour la totalité des logements

### **2.9. C. 3 - Équipement de chaque pièce**

Schémas électriques des logements réalisés avec le gestionnaire en fonction de l'aménagement du mobilier.

#### **Entrée (Selon plan de vente)**

- 1 Tableau électrique
- 1 DCL en plafond commandé par simple allumage
- 1 Prise de Courant 10/16 A si supérieur à 4m<sup>2</sup>

#### **Dégagement (si indiqué comme tel sur les plans et supérieur à 4m<sup>2</sup>)**

- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur va-et-vient ou simple allumage
- 1 Prise de Courant 10/16 A
- 1 détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)

#### **Séjour / Pièce principale**

- 1 point d'éclairage DCL en plafond commandé par va et vient
- 6 Prises de Courant 10/16 A, dont 1 PC à proximité immédiate de la commande d'éclairage (PMR) et 1 prise de Courant H120 à proximité de la table de repas
- 1 prise TV H90cm
- 2 prises RJ45 informatique
- Va et vient en tête de lit pour les T1
- Pour tous les logements, 2 DCL en applique en simple allumage de part et d'autre du lit
- Hauteur des équipements à faire valider par le gestionnaire

#### **Chambres (Pour les T2 et T3)**

- 1 point d'éclairage DCL en plafond commandé par va et vient
- 3 Prises de Courant 10/16 A dont 1 Prise de Courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage (PMR)
- 1 prise RJ45
- 1 prise TV

#### **Cuisine**

- 1 boîte de connexion 32 A+T spécifique pour la plaque de cuisson
- 1 Prises de Courant 20 A+T sur circuits spécialisés, pour le réfrigérateur
- 4 Prise de Courant 16 A + T dont 1 à hauteur pour le micro-onde et 1 Prise de Courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage (PMR)
- 1 linolite au-dessus de l'évier

#### **Salle d'eau**

- 1 Prise de Courant 10/16 A + T pour rasoir ou sèche-cheveux
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage
- 1 Prise de Courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage (PMR)
- 1 alimentation pour bandeau lumineux sur simple allumage

#### **Salle de bains**

Sans objet

#### **W.C séparé, (suivant plan)**

- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage

- 1 prise de courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage (PMR)

### **Terrasses, balcons, jardins privatifs**

Sans objet.

### **Comptages logements RT2012**

Solution logicielle

#### **2.9. C. 4 - Sonneries des portes palières**

Sans objet

### **2.9. D - Chauffage - Conduit de fumée - Ventilation**

#### **2.9. D. 1 - Type d'installation**

Chauffage individuel par panneau rayonnant à fil piloté selon et calculs du bureau d'études.

#### **2.9. D. 2 - Température garantie dans les diverses pièces par température minimum extérieure -5°C**

- Pièces sèches et cuisines + 19° C
- Salles de bains et salles d'eau + 21° C

#### **2.9. D. 3 - Appareils d'émission de chaleur**

Convecteur électrique de type INTHYS modèle de chez NEOMITIS ou équivalent.  
Sèches serviettes électriques de couleur blanche (non soufflant), de type CORSAIR de chez ATLANTIC® ou similaire dans les salles d'eau.

#### **2.9. D. 4 - Conduits de fumée**

Sans objet.

#### **2.9. D. 5 - Conduits de ventilation et prises d'air**

Ventilation mécanique contrôlée collective, selon étude thermique, avec entrée d'air dans les menuiseries ou en maçonnerie dans les séjours et chambres, sous réserve de validation de l'étude acoustique. Bouches d'extraction dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC

### **2.9. E - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**

#### **2.9. E. 1 - Placards**

Longueur d'ouverture supérieure à 1 m :

1 tablette haute fixe sur toute la longueur du placard.

Partie penderie constituée d'une tablette chapelière fixe située à 1m60 environ du sol sur environ 2/3 de la longueur du placard. Tringle en métal.

Partie lingère constituée de 3 étagères sur environ 1/3 de la longueur du placard. Un séparatif vertical formant séparation entre la partie lingère et la partie penderie.

Longueur d'ouverture inférieure à 1 m :

2 tablettes hautes fixes sur toute la longueur totale du placard dont une équipée en sous face d'une tringle en laiton chromé, fixée en sous face de la tablette chapelière (étagère située à 1m60 du sol).

#### **2.9. E. 2 - Pièces de rangement**

Sans objet.

### **2.9. F - Equipements de télécommunication**

#### **2.9. F. 1 - Câble**

Raccordement au réseau câblé suivant desserte et cahier des charges du concessionnaire.

#### **2.9. F. 2 - Téléphone**

Fourreaux depuis gaines techniques jusqu'aux appartements.

#### **2.9. F. 3 - Radio TV Fibre : (selon Art. 2.9.F.1)**

La résidence doit être équipée d'une antenne hertzienne permettant la réception des chaînes gratuites TNT. Raccordement à chaque logement.

Pour les logements de type T1 :

- 1 prise TV dans le séjour / pièce principale.

Pour les logements de type T2 :

- 1 prise TV dans le séjour / pièce principale
- 1 prise TV dans la chambre

Pour la fibre :

Mise en place de mesures conservatoires (fourreaux/chemins de câbles) entre la limite de propriété et le local baie de brassage pour passage de la fibre optique et des têtes Télécom.

Mise en œuvre de l'alimentation électrique du coffret tête de réseau.

#### **2.9. F. 4 - Commandes d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble**

Contrôle d'accès par système VIGIK avec répertoire électronique. Commande d'ouverture reliée au bureau d'accueil du gestionnaire.

## **TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES**

**L'accès au sous-sol se fera directement par l'ascenseur ou la cage d'escalier du bâtiment. Les murs périphériques des sous-sols ne sont pas considérés comme étanches.**

### **3. 1 - CAVES**

Sans objet.

## TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

---

### 4.1 - HALLS D'ENTRÉE

#### 4.1. A - Sols

Revêtement par carrelage en grés cérame format 60x60 ou 30x60 modèle VERONA de chez Galerie du Carrelage, ou équivalent, suivant plan de décoration conçu par l'Architecte.

Traitement acoustique par sous couche résiliente du type VELAPHONE de SOPREMA® ou équivalent.

Tapis brosse encastré de type EMCO® ou similaire. Couleur au choix de l'Architecte avec cadre aluminium.

#### 4.1. B - Parois

Suivant projet de décoration de l'Architecte.

#### 4.1. C - Plafonds

Suivant projet de décoration de l'Architecte.

#### 4.1. D - Portes d'accès

Porte d'accès 1 fixe, 1 vantail ouvrant de 1ml de large en aluminium laqué avec traitement anticorrosion, 4 paumelles minimum, poignée de tirage incorporée.

Fermeture par deux ventouses électromagnétiques de 200 kg minimum, balai dans la feuillure de l'ouvrant, ferme-porte adapté sans système de blocage à 90°. Butée de portes au sol par 4 points de fixation avec amorti caoutchouc.

Contrôle d'accès par système VIGIK. Le portier sera équipé d'une caméra. Boitiers incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Ils seront munis d'une protection anti-vandale en inox,.

Système Vigik avec badge pour résidents et concessionnaires pour accès au hall. Prévoir 10 vigiks supplémentaires pour le gestionnaire et le personnel. Il est prévu 2 vigiks par logement.

#### 4.1. E - Boîtes aux lettres et paquets

Boîtes aux lettres type ATLAS DECOR, ou équivalent, anti-vandale avec canon PTT, encastrés dans le mur suivant plan de décoration avec plastron numéro de logement et sous réserve de validation des services postaux. Une BAL supplémentaire sera prévue pour le gestionnaire de la Résidence.

#### 4.1. F - Tableau d'affichage

Incorporé à l'ensemble 4.1.E.

#### 4.1. G - Chauffage

Néant.

#### 4.1. H - Equipement électrique

Eclairage suivant réglementation et projet de décoration de l'Architecte.

1 PC basse tous les 10m environ.

1 PC pour distributeur de boissons – emplacement à valider avec le gestionnaire.

## 4. 2 - COULOIRS, PALIERS D'ÉTAGES

#### 4.2. A - Sols

Rez-de-chaussée :

Revêtement par carrelage en grés cérame, suivant plan de décoration conçu par l'Architecte.

Plinthes assorties.

Tapis encastré au choix du gestionnaire.

Circulations d'étages :

Revêtement PVC type FORBO U4P4 gamme SARLON PRIMEO ou équivalent, plinthes PVC ou bois peinte de 10 cm, au choix de l'Architecte.

Choix des coloris à valider avec le gestionnaire.

#### 4.2. B - Murs

Rez-de-chaussée :

Peinture y compris derrière les boîtes aux lettres, miroir...

Cornières d'angle aluminium ou PVC toute hauteur 50 mm environ.

Circulations d'étages :

Peinture au choix de l'architecte, cornière d'angle alu ou PVC toute hauteur 50 mm environ.

Choix des coloris à valider avec le gestionnaire.

#### 4.2. C - Plafonds

Faux-plafond suivant plan de décoration avec traitement acoustique de type Gyptone ou en dalle démontable 60x60 de couleur blanche, référence SAHARA de chez

ARMSTRONG ou équivalent. Si présence de parties non démontables, des trappes d'accès seront prévues pour la pose de bornes Wifi (non fournies).

#### 4.2. D - Chauffage

Néant.

#### 4.2. E - Équipement électrique

1 PC dans la gaine technique palière de tous les niveaux et 1 PC tous les 20m environ

dans le couloir, suivant configuration.  
Spots d'éclairage basse tension à leds.

#### **4.2. F – Porte des communs**

A âmes pleines, coupe-feu, conforme à la réglementation en vigueur.  
Huisseries côté circulation commune encadrées par un chant plat en bois finition peinture.  
Ferme porte anti-vandale.  
Poignée sur plaque bec de canne ou poignée de tirage finition au choix de l'architecte.

#### **4.2. G – Porte des gaines**

Porte en médium avec paumelles, finition par peinture.  
Fermeture à clé des gaines internet sinon fermeture par triangle.

### **4. 3 - CIRCULATIONS DU SOUS - SOL**

#### **4.3. A - Sols**

Dalle ou dallage en béton armé brut.

#### **4.3. B - Murs**

##### **4.3.B.1 - Circulations des caves**

Sans objet.

##### **4.3.B.2 - Autres circulations**

Béton brut de décoffrage et/ou parpaings.

##### **4.3.B.3 - Sas parking**

Béton brut de décoffrage et/ou parpaings.

#### **4.3. C - Plafonds**

##### **4.3.C.1 - Circulations des caves**

Sans objet.

##### **4.3.C.2 - Autres circulations**

Béton brut de décoffrage.  
Isolation selon étude thermique.

#### **4.3. D - Portes d'accès des piétons**

Portes à âme pleine, pré peintes ou à peindre en en bois.

#### **4.3. E - Rampe d'accès pour véhicules**



Dalle pleine béton armé, , finition balayée.  
Signalisation réglementaire au droit de la porte d'entrée du parking.

#### **4.3. F - Équipement électrique**

Éclairage LEDs. Allumage sur minuterie.

### **4. 4 - CAGE D'ESCALIER**

Désenfumage par châssis de toiture suivant nécessité réglementaire.

#### **4.4. A - Structures**

Béton armé avec marches droites ou balancées.

#### **4.4. B - Sols**

Béton brut. Peinture des éléments nécessaires à la réglementation sur le handicap.  
Sols des paliers en peinture plastique anti-poussière, de type MATCOSOL® ou similaire.

Marches et contremarches en peinture anti-poussière de type MATCOSOL® ou similaire remontée en plinthe, y compris fût central.

#### **4.4.C - Murs et plafonds**

Brossage ou égrenage, enduit de surfacage et enduit BAGAR grain fin non écrasé.

#### **4.4.D - Equipement**

Eclairage LEDs sur détecteur de présence.  
Garde-corps sur palier d'arrivée du dernier niveau desservi pour les escaliers distribuant les étages. Finition peinture RAL selon choix architecte  
Main courante finition peinture RAL selon choix architecte

#### **4.4. E - Chauffage**

Néant.

### **4. 5 - LOCAUX COMMUNS**

#### **4.5. A – Espaces deux roues**

##### **4.5.A.1 - Murs**

Béton brut lisse et peinture de sols remontée de 50cm sur les murs, sauf sur les supports pieux sécants.

##### **4.5.A.2 - Sols**

Peinture plastique anti-poussière, de type MATCOSOL® ou similaire.

#### **4.5.A.3 - Plafonds**

Isolation thermique ou béton brut, suivant étude thermique.

#### **4.5.A.4 - Equipements**

##### Porte intérieure :

Porte bois de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la réglementation en vigueur, parements finition peinture avec ferme porte.

Béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, ouverture par badge VIGIK.

##### Equipements électriques :

Eclairage sur détecteur de présence par luminaire étanché LED – RIDI ou équivalent 5 PC 10/16A pour pose d'une station murale de gonflage électrique et vélos électriques à recharge lente. 1 RJ 45 en plafond

##### Autres équipements :

Fourniture et pose de râteliers fixés au sol.

### **4.5. B – Bureau d'accueil / secrétariat**

#### **4.5.B.1 - Murs**

Peinture blanche.

#### **4.5.B.2 - Sols**

Carrelage 40\*40 minimum et plinthes assorties

#### **4.5.B.3 - Plafonds**

Faux-plafond en dalle démontable 60x60 de couleur blanche, référence SAHARA de chez ARMSTRONG ou similaire, avec des ossatures apparentes en T24.

#### **4.5.B.4 - Equipements**

##### Porte intérieure :

Porte à âme pleine, de degré coupe-feu ou pare flamme selon réglementation en vigueur Parements finition peinture,

Béquille simple côté intérieur et extérieur, serrure de sureté 3 points sur organigramme, Butoir de sol en caoutchouc.

##### Equipements électriques :

Appareillage encastré de type ODACE de chez SCHNEIDER (couleur blanche) ou équivalent.

Plafonniers type pavé thorn série Anna Led de chez THORN ou équivalent.

6 PC + 3 RJ 45 bureau (dont 2 à 8 fils).

Tableau des alarmes techniques dans le bureau et moniteur de lecture et d'enregistrement

des caméras de video surveillance.

Convecteur électrique de type INTHYS modèle de chez NEOMITIS ou équivalent.  
1 RJ 45 en plafond pour borne WIFI

#### **4.5.C Laverie (R-1)**

##### **4.5.C.1-Murs**

Peinture de couleur blanche.

Faïence format 20x20 environ de couleur blanche sur une hauteur de 140cm environ.

##### **4.5.C.2- Sols**

Forme de pente au sol.

Carrelage format 30x30 environ en grés cérame antidérapant avec plinthes assorties.

Socle en béton pour le positionnement des machines : hauteur 15cm, largeur 80\*80 par machine avec un espace de 30 cm derrière le socle .

##### **4.5.C.3 - Plafonds**

Peinture de couleur blanche

##### **4.5.C.4- Equipements**

###### Porte intérieure :

Pleine, bois, coupe-feu suivant réglementation 90 cm de passage. Parements finition peinture.

Béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, ouverture par badge vigik.

###### Equipements électriques :

Eclairage par downlight Led encastré.

Prévoir 3 prises en triphasé 380V.

4 PC 16A hauteur 1 mètre environ.

###### Equipements CVC/Plomberie :

2 arrivées d'eau (eau froide dure et eau chaude) diamètre  $\frac{3}{4}$ " avec vanne d'arrêt mâle à 1,5m du sol environ.

Arrivée d'air frais : arrivée d'air avec grille , dimension suivant étude technique

###### Evacuations :

Vidange raccordé à un collecteur résistant aux hautes températures.

Evacuation de l'air séchoir

###### Autres équipements :

1 siphon de sol inox, ballon d'ECS de 200 l ou raccordement à l'eau chaude collective.

#### **4.5.F – Lingerie**

##### **4.5.F.1 - Murs**

Peinture blanche

#### **4.5.F.2 - Sols**

Carrelage 30\*30 et plinthes assorties.

#### **4.5.F.3 - Plafonds**

Peinture blanche.

#### **4.5.F.4 - Equipements**

##### Porte intérieure :

A âme pleine en bois, de degré coupe-feu ou pare flamme selon contrainte réglementaire, parements finition peinture. Béquille simple côté intérieur et extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme, Butoir de sol en caoutchouc si nécessaire.

##### Equipements électriques :

Eclairage par downlight Led.

2 PC 10/16A.

1 bouche VMC.

##### Divers :

VMC

Un boîtier de raccordement par équipement à 1.10 m de hauteur

2 PC 16 A

Boîtier de raccordement pour centrale de paiement

Câblage entre machines et boîtier de raccordement centrale de paiement dans goulottes murales

### **4.5. J – Local de collecte des ordures ménagères**

#### **4.5.J.1 - Murs**

2 couches de peinture vinyle blanche

Faïence blanche sur 1,20 de haut sur l'ensemble des murs.

#### **4.5.J.2- Sols**

Peinture ou carrelage de sol adapté antidérapant

#### **4.5.J.3- Plafonds**

Dalle béton brut de décoffrage avec isolation thermique , si nécessaire

#### **4.5.J.4 Equipement**

Porte d'accès à âme pleine métallique ou à ventelles.

Eclairage par hublot sur minuterie.

Robinet de puisage et siphon de sol.

Ventilation suivant réglementation.

### **4.5. K – Local chaufferie (Sous-sol)**

#### **4.5.K.1 - Murs**

Voiles béton brut avec porte bois finition à peindre et clé sur organigramme.

#### **4.5.K.2 - Sols**

Dalle béton armé brute.

#### **4.5.K.3 - Plafonds**

Dalle béton brut de décoffrage avec isolation thermique , si nécessaire  
Point(s) lumineux sur détecteur(s) de présence.

### **4.5. L – Local transformateur (Selon besoin ENEDIS et localisation plan MASSE)**

#### **4.5.L.1 - Murs**

Voiles béton brut avec porte bois finition à peindre et clé sur organigramme sous réserve de validation par le concessionnaire.

#### **4.5.L.2 - Sols**

Dalle béton armé brute, sous réserve de validation par le concessionnaire.

#### **4.5.L.3 - Plafonds**

Dalle béton brut de décoffrage avec isolation thermique sous partie habitable, sous réserve de validation par le concessionnaire et de l'étude thermique.  
Point(s) lumineux sur détecteur(s) de présence.

### **4.5. M – Local VDI (Baie de brassage) (dans bureau accueil)**

#### **4.5.M.1 - Murs**

Peinture lessivable.

#### **4.5.M.2 - Sols**

Revêtement par carrelage en grés cérame format 40\*40 modèle VERONA de PIUBELL'ARTE de chez Galerie du Carrelage, ou équivalent, suivant plan de décoration conçu par l'Architecte.

#### **4.5.M.3 - Plafonds**

Faux-plafond en dalle démontable 60x60 de couleur blanche, référence SAHARA de chez ARMSTRONG, ou équivalent, avec des ossatures apparentes en T24.

#### **4.5.M.4 - Equipements**

Porte intérieure :

Porte bois de degré coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation  
Béquille simple côté intérieur et poignée de tirage côté extérieur avec serrure sur organigramme.

Equipements électriques :

Eclairage Plafonniers type pavé thorn série Anna Led de chez THORN, ou équivalent, sur détection de présence.

1 PC 10/16A.

Baie :

- Baie 42 U, ventilée et équipée de panneaux de brassages identifiés, plateaux, bandeaux électriques avec interrupteurs,
- Dimensions : Hauteur 200cm, largeur 60cm, profondeur 60cm, environ
- Alimentation électrique sur un disjoncteur 16A avec différentiel 300mA
- Disjoncteur dédié au fournisseur installé sur le panneau électrique principal et étiqueté

Equipements CVC/Plomberie :

1 bouche VMC.

Climatisation : Un monosplit pour un maintien de température à 19°C.

**4.5. N - Local ventilation mécanique contrôlée**

Sans objet (Moteur VMC en toiture).

**4.5. O - Autres locaux techniques en sous-sol**

Sans objet

## TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

### 5.1 - ASCENSEURS

Charge utile 630 kg minimum

Vitesse 1,2 m/s

Finition dans la gamme du fabricant

Porte de cabine : 0,80 m de passage, vantaux coulissants en acier inoxydable.

Portes palières acier avec peinture pour tous niveaux sauf rez-de-chaussée en INOX.

Éclairage en plafond.

Éclairage de secours.

Contrôle d'accès avec un badge VIGIK pour accéder au sous-sol,

### 5.2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### 5.2. A - Téléphone

Fourreaux, Distribution et Equipement Fibre Optique  
jusqu'au local Fibre

Mise en œuvre de bornes WIFI dans les salles communes

#### 5.2. B - Antenne TV Radio

La résidence sera équipée d'une antenne hertzienne permettant la réception des chaînes gratuites TNT. Raccordement à chaque logement. Décodeurs éventuels non fournis. ?

#### 5.2. C – Vidéo surveillance

Caméra de type dome reliées au bureau du RDC avec enregistrement 72h sur disque dur de capacité 1 Tera.

Prévoir un écran plat 17 pouces pour visualiser les images des caméras.

Implantation par paires en surveillance réciproque sur les moyens d'accès soit :

- 2 caméras pour le hall/ Accueil de la résidence,
- 1 camera pour l'entrée de la résidence
- 2 caméras pour la lingerie
- 2 caméras pour la laverie,
- 1 caméra au niveau de l'entrée de la rampe de parking,
- 1 caméra au niveau de l'ascenseur,

Fourniture : disque dur, ordinateur, écran de contrôle dans bureau Accueil

#### 5.2. D – Contrôles d'accès

Porte extérieure du hall de la résidence étudiante commandée par système VIGIK. Le portier sera équipé d'une caméra.

Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Ils seront munis d'une protection anti-vandale en inox, avec répertoire à défilement de noms pour la porte extérieure du hall.

Interphone dans le bureau du RDC pour ouverture de l'entrée.  
Système Vigik avec badge résident et concessionnaire pour accès aux halls.

2 badges vigiks par logement + 10 badges de proximité Vigik supplémentaires pour le gestionnaire et le personnel de service.

### **5. 3 - RÉCEPTION - STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Cf. article 4.5.J

### **5. 4 - VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX**

Suivant réglementation, cahier des charges du gestionnaire et étude thermique.  
Extracteurs, sur socle anti-vibratile en toiture terrasse.

### **5. 5 - ALIMENTATION EN EAU**

#### **5.5. A - Comptages généraux**

Par compteur général placé dans un regard ou un coffret en façade en limite de propriété.  
Sous réserve de la validation du concessionnaire.

#### **5.5. B - Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau**

Suivant nécessité technique.

#### **5.5. C - Colonnes montantes**

Dans la gaine palière des dégagements des étages, en PVC, vanne et purge en pied de colonne.

#### **5.5. D - Branchements particuliers**

A partir de la colonne montante, alimentation en tube encastré sous fourreaux, avec robinet d'arrêt.

Installation d'une manchette pour compteur divisionnaire en gaine palière pour l'adduction d'eau froide. Le compteur n'est pas prévu.

Pour l'eau chaude, voir chapitre 2. 9. B. 2.

### **5. 6 - ALIMENTATION EN GAZ**

Sans objet



## **5.7 - ALIMENTATION EN ÉLECTRICITE**

### **5.7. A - Comptages des services généraux**

Dans la gaine technique sous réserve de validation technique.

### **5.7. B - Distribution**

Par chemin de câble et gaines palières en étages.

### **5.7. C - Branchements et comptages particuliers**

Dérivations individuelles à chaque niveau.

## **TITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

---

### **6.1 - ESPACES VERTS**

Dans patio intérieur, jardinières R+3 et au pied de la résidence

### **6.2 – HÉBERGES ET CLOTURES**

#### **6.2 A – Avec les propriétés voisines**

Selon permis de construire.

#### **6.2 B – Avec la voie publique**

Selon plan masse et préconisation PC.

### **6.3 – RESEAUX DIVERS**

#### **6.3 A – Eau**

Alimentation depuis le réseau fournisseur jusqu'à la pénétration du bâtiment

#### **6.3 B – Gaz**

Sans objet

#### **6.3 C – Electricité**

Raccordement au réseau fournisseur avec coffrets de coupure en façade, ou poste de transformation suivant demande concessionnaire

#### **6.3 D – Egouts**

Raccordement en canalisations enterrés depuis la sortie du bâtiment jusqu'au réseau public. Pompe de relevage suivant nécessité.

### **6.3 E – Télécommunications**

Raccordement depuis la sortie des bâtiments jusqu'aux réseaux publics.

### **6.3 F – Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain**

Systeme de rétention et/ou infiltration des eaux de pluie dans le bassin de rétention situé au niveau -1 et en toiture terrasse. Conforme à la réglementation.

Raccordement du débit de fuite autorisé par canalisations enterrées jusqu'au réseau public. Pompe de relevage suivant nécessité.

Fait à

Le

**Le Réserveant**

**Le Réserveataire**